



Assignation postale (pension en argent liquide à domicile) : le mode de distribution adapté de bpost ne modifie pas les dates de paiement (communiqué de presse - 28/02/2020)

25 000 pensionnés reçoivent toujours leur pension en argent liquide à la maison chaque mois (paiement par assignation postale).

L'adaptation des tournées de bpost ne modifie pas les dates de paiement (<https://www.sfpd.fgov.be/fr/paiement/date-de-paiement>).

Par contre, le Service Pensions recommande toujours le paiement par virement bancaire, car :

- 1) il est plus rapide ;
- 2) il est plus sûr pour le pensionné et le facteur ;
- 3) le pensionné ne doit pas être à la maison pour recevoir sa pension.

Les pensionnés qui sont toujours payés en argent liquide à la maison et qui souhaitent passer au paiement par virement bancaire peuvent nous communiquer leur numéro de compte de la manière suivante :

- [sur mypension.be](https://www.mypension.be) ;
- en envoyant un e-mail à virements@sfpd.fgov.be ;
- via le numéro spécial Pension gratuit :
 - Appelez le [1765](tel:1765) ;
 - Appuyez sur "2" pour le français ;
 - Puis tapez "1" ;
 - Et encodez ensuite ces chiffres : 7870.
- par courrier :

Service fédéral des Pensions (SFP)
Esplanade de l'Europe 1
Tour du Midi
1060 Bruxelles.

(<https://www.sfpd.fgov.be/fr/paiement/mode-de-paiement>)